

Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 15/01/2021



Présents pour les représentants de proximité :

Alexis DUMOULIN (FO) - Régis ENGRAND (FO) - Carole HERBIN (CGT) - Annabelle IGIER (CGT)

Présents pour la direction :

Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef, France 3 Reims

Romain GUEUGNON, Responsable Centre Technique, France 3 Reims

Jean-Marc DUBOIS, Secrétaire Général Réseau France 3

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines France 3 Grand Est

Sophie Bauer, Responsable Ressources Humaines France 3 Grand Est

1. Présentation du dispositif Assistante Sociale Responsage (Sarah GUILLAUME)

Sarah Guillaume, assistante sociale pour la société Responsage, nous fait la présentation du dispositif.

Cette société intervient depuis septembre 2019 pour l'ensemble des salariés de France Télévisions (métropole et outre-mer).

Son champ d'intervention est d'accompagner les salariés sur tout ce qui va toucher au **logement, aux problèmes intrafamiliaux, aux situations de handicap, à la souffrance au travail, aux problèmes financiers et aux départs à la retraite.**

Leur travail se fait en lien avec les acteurs sociaux de FTV (RH, élus et psychologues du travail).

Sarah Guillaume nous dit que Responsage a reçu beaucoup de sollicitations mais que la Champagne-Ardenne fait partie des régions qui ont le moins sollicité leurs services.

L'explication vient selon elle du fait qu'aucune présentation n'a pu se faire sur site en raison de la crise sanitaire.

Avant le début de la pandémie, Responsage se faisait connaître des salariés par des déplacements en région. Ces visites n'ont pas repris depuis le premier confinement en raison de consignes de sécurité sanitaires internes à leur société.

L'équipe de Responsage est composée de 8 assistants sociaux et d'une responsable d'équipe.

Le numéro de contact est le **0 800 94 12 21**.

Sarah Guillaume précise qu'à partir du moment où la situation d'un salarié est connue, ils peuvent être amenés à donner d'autres coordonnées pour la mise en place d'un accompagnement personnalisé dans la durée si nécessaire.

Le service est disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h. Il est possible de laisser un message le samedi pour être recontacté le lundi.

Les élus FO déplorent le fait qu'il n'ait pas été possible d'organiser une présentation sur site pour les salariés de Champagne-Ardenne entre les deux confinements.

Suite à nos remarques, la direction propose d'organiser prochainement une présentation en visio sous forme de webinaire, et en présentiel dès que possible. Affaire à suivre donc.

2. Présentation du bilan JLO pour 2020 (Viola CHOAIN)

La psychologue du travail nous dit que l'année 2020 a été compliquée, l'impact sur son travail a été conséquent.

L'accès au site étant limité, elle n'était pas venue à la station depuis le premier confinement. Certains salariés ont tout de même effectué des consultations en visio (environ deux personnes par mois depuis le mois de mars).

À l'issue du premier confinement, la psychologue du travail avait proposé la mise en place de groupes de parole. Devant la faible demande des salariés, cela ne s'est pas fait à Reims.

Une personne avait bien souhaité un groupe de parole pour avoir un ressenti collectif mais ça s'est transformé en entretien individuel.

Elle explique ce manque d'intérêt par le besoin des gens de passer à autre chose et de retrouver une vie normale après la période d'isolement que nous avons vécu.

La psychologue évoque les principales thématiques traitées cette année :

Sentiment de surmenage en télétravail et en présentiel, les conflits entre collègues, la gestion du stress, les problèmes d'autonomie, le harcèlement, la reprise du travail après un arrêt ou après le confinement.

Elle ajoute que la conciliation entre la sphère privée et professionnelle en télétravail a été plus difficile cette année.

La psychologue fait un constat clair, il y a eu plus d'entretiens avec des journalistes qu'avec des PTA.

Ceci serait selon elle lié à la nature du profil des journalistes (?). Elle précise cependant que ça ne veut pas dire que ça va moins bien pour les journalistes (?), mais que leur profil est différent de celui des techniciens (?).

Elle constate d'ailleurs une « *amélioration des relations et de l'ambiance du côté de la rédaction* », grâce à Matthieu Mercier selon elle, « *la communication s'est améliorée, tout s'est apaisé et la collaboration entre le chef de centre et le rédacteur en chef est plus sereine, c'était assez tendu avant* ».

Face à ces propos, les élus FO demandent à la psychologue du travail si elle a pu se rendre sur site récemment, afin de pouvoir jauger de l'état d'esprit des salariés.

La psychologue nous répond qu'elle est venue une fois, les permanences mensuelles sur site ayant repris ce mois-ci (janvier 2021).

Les élus FO font remarquer que la situation n'est pas aussi apaisée qu'elle veut bien le laisser entendre...

La psychologue ne nous contredit pas, elle nous dit « *avoir constaté des choses, qu'elle voit tout à fait ce que l'on veut dire par rapport aux primes exceptionnelles, mais qu'il ne faut pas faire de relation de cause à effet, que cela ne reflète pas la réalité (!)* ».

Elle demande « *si le sujet est vraiment justifié pour se braquer et se mettre en colère ?* ».

Les élus FO sont profondément choqués de ces propos.

Comment une psychologue du travail censée veiller au bien-être des salariés peut-elle à ce point minimiser un constat sans appel fait par des élus de terrain présents tous les jours au contact de l'ensemble des salariés ?

L'échange prend alors une tournure totalement ubuesque lorsque la psychologue elle-même déclare « *qu'il ne s'agit pas d'une prime Covid, que le problème vient d'une mauvaise communication (!). C'est aux managers de répartir la prime selon des critères qu'elle ne veut pas juger* ».

Les élus FO rétorquent qu'en effet, elle est loin d'être l'acteur le mieux placé pour juger cela. Elle nous répond que c'est à nous de voir comment établir le dialogue (!)...

Cette discussion autour des primes exceptionnelles se poursuit alors un long moment avec la direction (cf. point 4).

Nous avons été très surpris et profondément déçus de la véhémence avec laquelle la psychologue du travail a suivi la ligne de défense de la direction sur cette question, niant le malaise des salariés devant cette situation, aboutissement d'une année 2020 particulièrement difficile sur le plan professionnel, psychologique et émotionnel.

3. Présentation du bilan QVT Champagne-Ardenne, article 5.2.2 accord QVT

La direction nous a fourni le bilan QVT. Celui-ci compile les actions mises en place en relation avec les différents points de l'accord QVT (vos élus FO tiennent ce document à votre disposition si vous souhaitez le consulter).

Les élus FO ont fait des remarques sur les points de l'accord où les actions mises en place ne sont pas suffisantes :

- **Dialogue social** – La direction ne répond pas toujours à nos sollicitations.
- **Régionalisation** – Le compte n'y est pas pour les élus FO, les ateliers participatifs n'ont pas été bien organisés, les informations aux salariés ne sont pas suffisantes (chez les scriptes notamment, personne n'est venu leur donner des informations de conducteurs et d'habillage pour le 18.30).
- **Harcèlement** – Il y a un bien un affichage dans la station mais celui-ci est peu voyant, la DRH suggère de le mettre à la machine à café. Des formations sur le harcèlement vont être suivies en distanciel par les équipes RH, les managers et les représentants de proximité.
- **Communication sur l'accompagnement individuel** – La DRH indique que la psychologue du travail n'a pas prévenu de sa venue sur site au mois de janvier, aucune communication aux salariés n'a donc pu être faite.
- **Management par la QVT** – La DRH nous répond que 4 managers ont été formés en 2019, il y en avait 4 de prévus en 2020 mais leurs formations ont été reportées en raison de la crise sanitaire. 8 managers devraient donc être formés en 2021.
- **Ergonomie** – Les élus pointent une certaine inertie dans l'aménagement ergonomique de certains postes de travail. La direction nous répond que des délais de livraison d'outils et la crise sanitaire ont engendré du retard sur ce point.

4. Point sur les critères d'attribution des primes exceptionnelles en 2020

Les élus FO tiennent tout d'abord à présenter leurs excuses à l'ensemble de la rédaction pour avoir écrit dans notre tract du 21 décembre 2020 que seul notre délégué syndical journaliste avait été oublié dans l'attribution des primes exceptionnelles.

Il s'avère au final qu'il y a près d'une dizaine de salariés de la rédaction qui n'ont pas été récompensés de leur implication lors de la première vague.

Nous avons écrit « un seul oublié » car nous nous étions basés sur la bonne foi de la première explication donnée par le rédacteur en chef.

Depuis ce jour, et après plusieurs jolies palinodies de sa part, les élus FO ont pu constater que la bonne foi du rédacteur en chef a fait long feu...

Le 18 décembre, celui-ci nous avait déclaré de manière orale avoir donné la même prime pour tous ceux qui avaient travaillé pendant le premier confinement, qu'il s'agisse de travail en présentiel ou de télétravail.

Ses explications ont par la suite évolué en fonction des interlocuteurs et des informations reçues par les uns et les autres...

Il a notamment avancé l'idée que ceux qui avaient été augmentés n'avaient pas eu de prime alors que plusieurs journalistes ont bien bénéficié de mesures individuelles ET de la prime.

Il n'y a donc eu aucun critère précis dans ses décisions de donner ou non une prime... Aucune logique dans la distribution, et encore moins d'équité ou de justice...

Côté technique, le chef de centre maintient sa position et assume ses décisions dans l'attribution des primes.

Si les élus FO et la majorité des PTA restent très blessés de sa répartition, nous accordons au chef de centre que ses explications sont restées les mêmes depuis le départ, contrairement au rédacteur en chef.

Depuis la fin du mois de décembre, la direction a donc peaufiné sa ligne de défense.

Direction régionale, chef de centre et rédacteur en chef se sont accordés pour nous donner les explications suivantes :

« Le dispositif de prime exceptionnelle est destiné à permettre une meilleure valorisation individuelle et/ou collective des collaborateurs, notamment au regard de leur contribution sur des dossiers ponctuels et projets d'entreprise.

Il ne s'agit pas de prime COVID telle que prévue par les dispositions gouvernementales.

En effet, comme indiqué en IP du mois d'août 2020 : « la NAO qui s'est tenue les 13, 20 et 27 mai n'a pas permis d'aboutir à la signature d'un accord avec les organisations syndicales. Il n'y aura donc pas de prime COVID telle que prévue par les dispositions gouvernementales. »

Cette prime n'avait pas vocation à être distribuée à l'ensemble des salariés qui ont travaillé pendant la crise sanitaire.

Ce sont les chefs de service qui ont décidé des bénéficiaires et il y a eu une validation au niveau de la direction du Grand Est afin de vérifier la cohérence dans les critères d'attribution entre les antennes.

Certains pour leur implication exceptionnelle dans le cadre de la gestion de la crise COVID (surcharge de travail), d'autres pour leurs travaux sur des projets spécifiques (nouvelle régie par exemple) ou une planification exceptionnelle liée à un détachement. »

La direction complète sa réponse et nous donne des chiffres :

- **Pourcentage de PTA ayant touché une prime dans le Grand Est :**

24% en Champagne-Ardenne

27% en Lorraine

28% en Alsace

- Le pourcentage de journalistes ayant touché une prime dans le Grand Est ne nous est pas donné
- **13 PTA en Champagne-Ardenne (dont 6 cadres)**
- **22 journalistes en Champagne-Ardenne (dont 6 cadres)**

Le directeur régional ajoute qu'il n'a pas répondu à notre lettre ouverte, car il s'agissait d'un tract, envoyé pendant les vacances de surcroît, et que par principe il n'y répond pas.

Les élus FO ne se satisfont évidemment pas des réponses de la direction :

Nous commençons par dire au directeur régional que suite à notre lettre ouverte, celui-ci aurait pu avoir la délicatesse de nous contacter à titre individuel s'il ne souhaitait pas répondre à l'ensemble des salariés.

Le **renforcement du dialogue social fait partie du programme de l'accord QVT**, nous ne comprenons donc pas ce manque de volonté de communication.

Sur le principe de la prime en elle-même : nous n'approuvons pas la répartition en Champagne-Ardenne car la volonté première de la direction centrale était de donner une prime COVID au sens gouvernemental, une enveloppe budgétaire était à disposition pour cela. On peut constater que c'est bien le fait d'avoir travaillé pendant la période du premier confinement qui est le principal critère d'attribution dans d'autres régions.

Si l'entreprise a eu recours au dispositif déjà existant des primes exceptionnelles c'est parce qu'il lui fallait un cadre légal et comptable pour distribuer aux salariés l'argent de l'enveloppe budgétaire supplémentaire, suite à l'échec des négociations pour la mise en place d'une prime COVID gouvernementale.

Pour toutes ces raisons, nous dénonçons la position de la direction régionale.

Sur les chiffres, nous ne sommes pas d'accord dans le décompte des PTA.

Le compte juste aurait été de catégoriser les salariés ayant reçu une prime en fonction du chef de service qui a pris la décision de donner une prime, et non selon l'enveloppe budgétaire impactée (PTA ou journalistes).

En effet, dans le pointage des PTA la direction inclut les documentalistes (alors que la décision vient du rédacteur en chef) et les représentants de proximité (décision de la direction centrale : *« la direction de FTV a souhaité donner une prime à l'ensemble des représentants de proximité pour leur participation et leur implication particulière pendant l'année 2020 et notamment pendant le confinement et toute la période qui a suivi au vu des réunions organisées de manière très régulière »*).

Nos propos étaient donc tout à fait justes dans notre lettre ouverte : « à l'exception des cadres et du service logistique, aucun PTA n'aura reçu de prime exceptionnelle ».

Sur les chiffres toujours, la direction défend le fait que la répartition en pourcentage est à peu près équivalente dans le Grand Est pour les PTA. Ce n'est pas faux sur le papier mais comme démontré plus haut, les chiffres donnés sont biaisés.

De plus, des techniciens sans mandat de représentant de proximité et ne faisant pas partie de l'encadrement ont bien touché des primes en Alsace.

Les élus FO considèrent donc toujours que la gestion de l'attribution de primes exceptionnelles a été calamiteuse en Champagne-Ardenne.

Un dialogue de sourds s'installe entre les élus (qui sont le prolongement de la voix des salariés) et la direction qui dit se conformer aux directives centrales.

Le discours de la direction est schizophrénique pour les élus, car c'est parfois l'implication pendant le premier confinement qui donne droit à une prime... mais pas toujours... Où est donc la logique ?

Le rédacteur en chef nous dit qu'il a reconnu qu'il s'agissait d'une « erreur » pour notre délégué syndical, ce qui par extension fait dire qu'il s'agit également d'une erreur pour les autres salariés oubliés de la rédaction... Où est donc la logique ?

La direction affirme qu'il s'agit de primes exceptionnelles comme tous les ans, avec des critères d'attribution habituels, mais les élus font remarquer que les représentants de proximité ne touchent pas de prime habituellement... Où est donc la logique ?

Les élus FO suggèrent à la direction d'organiser une réunion avec les salariés afin d'expliquer leurs décisions.

La direction n'y est pas favorable mais fait savoir que les chefs de service restent disponibles pour répondre aux salariés qui auraient des questions (individuellement ou lors de réunions de service).

5. Bilan UCC 2020 en Champagne-Ardenne

Il y a eu au total **181 primes UCC** (Unité de Compétence Complémentaire) en 2020 :

- 127 primes UCC « mise en images » (réparties entre 6 salariés)
- 54 primes UCC « conception de contenu multimédia » (réparties entre 4 salariés)

Les élus FO ont demandé si la répartition d'UCC était équilibrée, la direction nous répond qu'elle l'est à peu près. Les élus insistent sur la nécessité de veiller à une juste répartition.

6. Point sur la régionalisation et la case de 18h30

Le rédacteur en chef nous répond que des numéros zéros ont été tournés cette semaine à Strasbourg (semaine 3). Des réunions d'encadrement ont lieu deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Laetitia Fouque est la référente locale.

Il rappelle que la Champagne-Ardenne doit produire une chronique « question du jour » et deux modules « 99 secondes pour » par semaine.

La phase d'organisation des tournages et des montages a été intégrée, tout s'organise et se planifie comme il faut, sans que cela ne nous « *chamboule trop* » en Champagne-Ardenne, « *il s'agit d'une écriture différente du JT, ce ne sont pas des reportages en tant que tel, c'est autre chose. On va voir l'évolution du produit* »

Les documentalistes ont été réunies la semaine 2 pour évoquer les modules INA, qui seront montés dans le Grand Est.

Les élus FO partagent le point de vue majoritaire de la rédaction, à savoir que le produit proposé dans sa globalité n'est pas satisfaisant dans sa forme actuelle.

Le « vernis consultatif » des ateliers participatifs a fait long feu. Personne ne voit où sont les suggestions locales dans le produit final...

La très forte mobilisation en Champagne-Ardenne pour le mouvement social initié par l'ensemble des organisations syndicales le 18 janvier devrait renseigner la direction sur le sentiment des salariés quant à la mise à l'antenne de cette nouvelle tranche...

Nous n'avons pas assez de moyens, nous n'avons pas eu assez de préparation, il n'y a pas eu de concertation malgré tout ce que peut dire la direction.

7. Point sur le traitement de l'actualité sportive en Champagne-Ardenne

Le rédacteur en chef ne souhaite pas le retour de la page sports du dimanche soir.

« C'est un produit qui avait fait son temps, et qui manquait de rythme et d'intensité. »

Il ajoute que l'on va continuer à parler de sport, raconter de belles histoires de sportifs à travers des portraits. Il souhaite que l'on continue à inviter des athlètes ou des entraîneurs qui sont au cœur du sport en Champagne-Ardenne, et suivre la préparation des athlètes pour les JO de Tokyo cet été.

Le directeur régional nous répond sur le créneau sport du dimanche après-midi :

« Le sport est un axe de la régionalisation sur lequel le réseau est en train d'affiner sa stratégie, en lien avec les différentes ligues et fédérations sportives. »

Nous avons la possibilité de décrocher ponctuellement le dimanche après-midi aux alentours de 15h.

Deux décrochages ont déjà été effectués dans le Grand Est, le 22 novembre à Nancy et le 13 décembre à Strasbourg, sur du handball de Proligue.

Il faut évidemment obtenir les créneaux de diffusion, pour ne pas gêner une diffusion nationale. Exemple le 14 février qui devait voir un décrochage à Nancy mais il y a un match de l'équipe de France pour le tournoi des 6 nations. Ce problème risque de se poser un certain nombre de fois en 2021 avec l'Euro de football, Roland Garros, les JO de Tokyo, etc...

Il faut aussi que cela rentre dans nos budgets de PAE (**les élus FO rappellent que cela ne devrait pas poser trop de problèmes en Champagne-Ardenne, étant donné que nous n'avons pas fait de PAE depuis plus de deux ans...**).

La direction souhaite d'abord travailler autour du handball et du basket pour le moment, en s'intéressant également au sport féminin de ces deux disciplines.

Les élus FO ne peuvent que saluer cette initiative ambitieuse sur le papier. Reste à savoir si cela sera suivi d'effet en Champagne-Ardenne...

À ce jour le chef de centre et le rédacteur en chef n'ont pas encore évoqué le dispositif technique, ce que nous regrettons. Le rédacteur en chef parle quand même d'une « appétence commune avec le chef de centre pour des opérations extérieures ».

Savoir que l'Alsace et la Lorraine ont déjà effectué des décrochages et que nous n'avons pas encore travaillé sur ce projet en Champagne-Ardenne est quelque peu frustrant...

Le directeur régional nous dit qu'il sera attentif à ce que les trois antennes du Grand Est soient participantes, nous attendons qu'il tienne ses engagements.

La disparité des moyens au sein de la région Grand Est est flagrante sur ce créneau, ce que le directeur régional confirme malgré lui lorsqu'il déclare que si nous n'avons pas les moyens en Champagne-Ardenne on mutualisera avec l'Alsace et la Lorraine...

Il serait judicieux de procéder rapidement à un véritable état des lieux du potentiel des trois régions du Grand Est.

Pour les élus FO il s'agit là d'une belle opportunité pour les PTA, alors qu'ils sont peu sollicités sur la nouvelle case de 18h30.

8. Étude de la demande pour le lancement de sujet sur une autre caméra que la principale pour le JT

Le rédacteur en chef a souhaité donner suite à la demande de plusieurs présentateurs qui ont demandé à faire évoluer la mise en images.

L'idée est de modifier « à la marge » les lancements de sujets. Il s'agirait de changer le regard caméra de temps en temps.

Un groupe de travail composé de techniciens et de journalistes devrait être mis en place pour étudier la faisabilité de cette demande, en accord avec la charte en vigueur.

Le chef de centre précise qu'aucune décision ne sera validée sans l'accord de la technique, de la rédaction et surtout de la direction artistique

9. Demande d'accès à l'impression couleur pour les formateurs, représentants IP et DS

La direction répond favorablement à cette requête. La demande d'accès sera faite auprès du responsable informatique.

10. Point frais de missions sur les repas à plus de 50 km : les salariés peuvent-ils choisir un repas résidence au lieu de l'indemnisation sur facture vu que les restaurants sont fermés ?

Il n'y a toujours pas de dérogation à cette règle pour le moment. Compte-tenu de la situation exceptionnelle avec la fermeture des restaurants, cette question va être à nouveau transmise à la DRH du réseau France 3.

Les élus FO sont très surpris de l'absence totale de réaction de la direction suite au mouvement de grève entamé le 18 janvier.

Le rédacteur en chef n'en dit pas un mot dans son info hebdo, comme si aucun message n'émanait de la forte mobilisation des salariés...

Le dialogue social semble être en panne totale en Champagne-Ardenne, souhaitons que l'on puisse être entendus dans l'avenir.

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 12 février 2021, faites-nous remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Alexis Dumoulin et Régis Engrand